

AR PREFECTURE

016-211601687-20200921-20200904DEP
Regu le 22/09/2020

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil vingt
En exercice : 15 Le 21 septembre à 18 heures 30
Présents : 13 Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES
Votants : 14 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. BOIVENT Sébastien, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2020
PRESENTS : MMES CHARLES – GUÉRIN – LESENNE – POT –
SCHROEDER – STAËL – TABEL
MM. BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT – DESCLIDES –
DESLANDES – HUBERT – SUTRE
EXCUSES : MM LEROY - JUANOLA
POUVOIR : M LEROY a donné pouvoir à M BOIVENT

Mme STAËL a été nommée secrétaire.

2020-09-04 D

Objet : Fixation des tarifs pour le transport scolaire pour l'année 2020-2021

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016-12-05 D par laquelle la commune de Jauldes a été amenée à reprendre la compétence « transport scolaire » sur son territoire.

Monsieur le Maire rappelle également la délibération n°2019-11-03 D par laquelle le tarif du transport scolaire était fixé à 7,50 € par mois et par enfant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, en accord avec la commune de Coulgens de maintenir le tarif à 7,50 € par mois et par enfant pour l'année scolaire 2020-2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le tarif du transport scolaire tel que présenté ci-dessus.

Fait à Jauldes, le 22 septembre 2020

Le Maire
Sébastien BOIVENT

